

Programme droit Licence

Par **OndineB**, le **21/05/2017** à **11:02**

Bonjour,

Actuellement en Terminale, je souhaite m'orienter vers le domaine du droit l'an prochain.

Je suis attirée par la double licence Droit/Langue de Tours ; or le droit pénal est retiré du programme de droit car ce n'est physiquement pas possible d'assister à l'intégralité des cours des deux matières.

Sachant que je ne sais pas encore vers quel droit je m'orienterai, cela pose-t-il un problème pour passer le concours d'avocat en prenant en compte la réforme 2017 ?

Merci beaucoup pour toutes vos réponses !

Ondine

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/05/2017** à **12:27**

Bonjour

Commençons par le commencement : pourquoi souhaitez vous faire une double licence ?
Quel est votre projet professionnel ?

Par **OndineB**, le **21/05/2017** à **12:34**

Je trouve plus intéressant et valorisant d'avoir une double formation. J'aimerais travailler dans une entreprise internationale en tant que juriste ou bien dans le secteur des RH aussi dans une firme transnationale. Je souhaiterais faire un master en RH ou en affaires internationales. C'est pourquoi j'ai choisi d'approfondir mon anglais par cette double licence.

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/05/2017** à **12:36**

Effectivement c'est un bon projet.

Dans votre premier message vous parlez du concours d'avocat, est-ce aussi dans vos projets ?

Par **OndineB**, le **21/05/2017 à 12:38**

Oui je compte aussi passer le concours d'avocat comme bagage supplémentaire dans ma future formation. Passer le concours ne représentera pas l'aboutissement de mes études.

Par **Herodote**, le **21/05/2017 à 12:47**

Bonjour,

Le droit pénal n'est pas une épreuve obligatoire à l'examen (et non concours) d'entrée au CRFPA. Il y a des épreuves obligatoires (Droit des obligations, note de synthèse...), mais également des épreuves à option.

Vous pouvez prendre droit pénal et procédure pénale, mais aussi droit civil et procédure civile, droit des affaires, etc.

Donc, pour le barreau, vous n'êtes pas obligée d'avoir fait du droit pénal si cette matière ne vous intéresse pas.

Par **OndineB**, le **21/05/2017 à 12:50**

Merci Hérodote !

Et comment faire si je me rend compte que le droit pénal m'intéresserai ? Existe-t-il des passerelles pour se remettre à niveau avec le droit pénal ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/05/2017 à 13:12**

Pour ce qui est de l'écrit, je rejoins Hérodote.

Par contre, n'avoir pas fait de droit pénal peut vous causer préjudice au grand oral. En effet, vous pouvez tomber sur des sujets liés au droit pénal ou à la procédure pénale, comme la présomption d'innocence, le principe de légalité des délits et des peines, *Non bis in idem*, l'indépendance du Parquet ...

Cependant, vous avez toujours la possibilité de vous auto-former.

Par **OndineB**, le **21/05/2017** à **14:29**

Je comprends, merci pour vos réponses.

En quoi consiste le grand oral ?

Et pensez-vous vous possible de s'auto-former efficacement ? Ou ne pas étudier le droit pénal représente-t-il un réel frein pour l'examen ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/05/2017** à **14:59**

Tout d'abord, voici le programme du grand oral :

- Culture juridique générale
- Origine et sources des libertés et droits fondamentaux
- Régime juridique des libertés et droits fondamentaux
- Principales libertés et les principaux droits fondamentaux

Vous pouvez constater que c'est très vaste, puisque toutes les matières juridiques sont marquées par des problématiques liées aux libertés et droits fondamentaux.

Pour avoir une idée, je vous renvoie vers cette section du forum qui répertoriait les sujets qui ont pu tomber dans différentes facs entre 2005 et 2009

http://www.juristudiant.com/crfpa/index.php?PAGE=1&txt_recherche=&txt_type=15&txt_annee=0

Chaque candidat est obligé de s'auto-former pour les matières qu'il n'a jamais vu. En effet, le sujet est tiré au sort, ainsi un privatiste peut tomber sur un sujet de contentieux administratif et un publiciste peut tomber sur un sujet de droit pénal du travail.

En outre, il faut actualiser ses connaissances. Les cours vu en première ou deuxième année sont peut-être déjà obsolète.

Pour ce qui est du déroulé, je vous conseille de lire ceci

<http://actu.dalloz-etudiant.fr/focus-sur/article/lepreuve-du-grand-oral/h/32379445a0a6783432f04cd1271208e5.html>

<https://legavox.fr/blog/valentin-guislain/reussir-grand-oral-crfpa-18743.htm>

Pour en venir en droit pénal, c'est vrai qu'il est dommage de ne pas pouvoir suivre le cours. Mais je pense qu'il est possible de bien s'auto-former en empruntant un manuel.

Par **OndineB**, le **21/05/2017** à **15:09**

Les documents sont clairs merci.

Et si je ne prépare finalement pas le barreau, l'absence de droit pénal sera-t-il un problème pour intégrer des entreprises ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **21/05/2017** à **15:22**

Au vu de votre projet, non. A la limite, il n'y aura que le droit pénal des affaires et du travail qui vous intéressera et encore ...

Bref, la fait de n'avoir pas fait de pénal ne devrait pas vous poser de problème, tout simplement parce qu'on vous recrutera pour votre spécialité à savoir le droit social ou le droit des affaires internationales.

Par **OndineB**, le **21/05/2017** à **15:39**

Très bien je comprends.

Un grand merci pour vos réponses, cela m'éclaire beaucoup !

Ondine